

AVIS A LA POPULATION

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Mardi 28 juin 2022 à 20h00,
Halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;**
- 2. Discuter et approuver les comptes 2021; voter les dépassements budgétaires* ;**
- 3. Discuter et approuver le nouveau Règlement sur les élections communales de la commune mixte de Vendincourt**.**
- 4. Divers et imprévus.**

* Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2021 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

** Le Règlement sur les élections communales figurant sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

LUTTE CONTRE LE BRUIT



BRUIT DE VOISINAGE : TOUS RESPONSABLES, TOUS CONCERNÉS !

Par respect pour chacun, nous vous demandons de **ne pas utiliser** les tondeuses ou autres machines bruyantes de :

20h00 à 07h00 et 12h00 à 13h00

ainsi que les dimanches et jours fériés.

Nous comptons sur toute la population pour que ces prescriptions soient respectées, ce qui permettra à tous de passer d'agréables moments de tranquillité dans notre village et d'éviter bien des conflits de voisinage.

→ Ces recommandations s'adressent également aux agriculteurs, artisans et entreprises !

FIBRE OPTIQUE - INFORMATION

Swisscom a mandaté l'entreprise Cabled SA pour exécuter les travaux d'extension de la fibre optique sur le territoire communal. Cela consiste en l'ouverture/transformation de plus de 40 chambres Swisscom à travers le village. Ces travaux débuteront le 19 juillet 2022 pour une durée d'environ un mois.

→ → voir au verso

ELECTIONS COMMUNALES 2022

**En automne prochain,
les Autorités communales devront être renouvelées !**



Deux postes de conseillers, celui de maire et celui de président de l'assemblée communale seront à repourvoir lors des élections communales du 23 octobre 2022. M. Michel Mosser et M. Pierre Falbriard souhaitent prolonger leur mandat.

Si vous êtes intéressé(e)s à donner un peu de votre temps en vous impliquant dans l'une ou l'autre de ces fonctions, n'hésitez pas à nous contacter !



En effet, soucieuses d'assurer la continuité nécessaire à la bonne marche de notre commune, c'est bien volontiers que les Autorités communales se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Approchez-vous des conseillers communaux ou de M. le Maire ; grâce à leur expérience dans le domaine, ils vous aideront à vous faire une opinion sur leurs fonctions respectives au sein de l'exécutif communal.



DECHETS ENCOMBRANTS

Lors du dernier ramassage des déchets encombrants, nous avons constaté que certains citoyens ont sorti leurs déchets plus d'une semaine avant le jour du ramassage.

Dorénavant, merci de déposer vos déchets encombrants la veille, exceptionnellement le mercredi soir pour un ramassage le vendredi.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les déchets de chantier, de démolition, de construction ou les matériaux d'excavation par suite de rénovation, transformation ou de nouvelle construction ou de mise à nu d'un appartement ou d'une maison doivent obligatoirement être évacués par le propriétaire, à sa charge, dans un centre de tri agréé.